



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 052 453 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
15.11.2000 Bulletin 2000/46

(51) Int. Cl.⁷: **F21V 19/00**(21) Numéro de dépôt: **00201583.2**(22) Date de dépôt: **02.05.2000**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **11.05.1999 FR 9906015**

(71) Demandeur:
Koninklijke Philips Electronics N.V.
5621 BA Eindhoven (NL)

(72) Inventeur: **Lavergne, Serge**
75008 Paris (FR)

(74) Mandataire:
de la Fouchardière, Marie-Noelle
Société Civile "SPID"
156, Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(54) Luminaire de hauteur réduite pour son emballage

(57) Luminaire comprenant une demi coquille (1) appelée "toiture", une demi coquille transparente (2) appelée "vasque", et une platine (4) supportant entre autres des douilles (9) pour un tube fluorescent.

La platine comprend des orifices au travers desquels les douilles sont introduites, et les douilles (9) por-

tent chacune deux moyens d'encliquetage élastique (11, 12) avec la platine, à deux hauteurs différentes sur la douille, de manière à pouvoir être fixées à la platine à deux hauteurs différentes.

Applications : éclairage

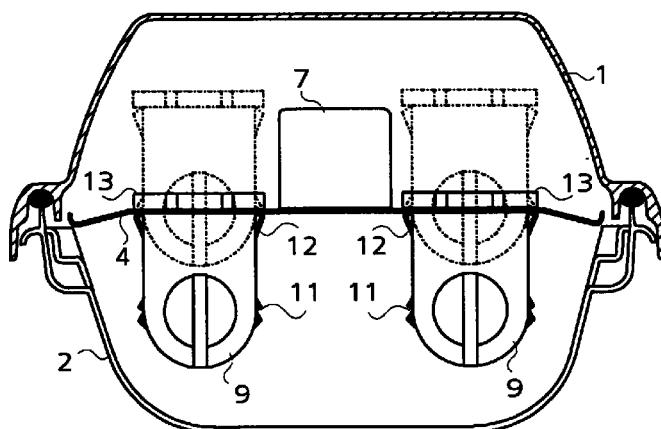


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un luminaire comprenant entre autres un corps et une platine, le corps comportant au moins une première demi coquille appelée "toiture", et une deuxième demi coquille transparente appelée "vasque", et la platine supportant entre autres des douilles pour un tube fluorescent.

[0002] Un luminaire comportant une platine qui supporte des douilles pour un tube fluorescent est connu du document FR 1.251.789. Selon ce document, les douilles sont articulées et peuvent se rabattre contre la platine.

[0003] Un objet de l'invention est d'obtenir un luminaire qui puisse être mis dans un état à hauteur réduite pour être placé dans un emballage, qui puisse être testé électriquement dans cet état, et qui ne prête pas à des erreurs lors de son installation ultérieure.

[0004] A cet effet, la platine comprend des orifices au travers desquels les douilles sont introduites, et les douilles portent chacune deux moyens d'encliquetage élastique avec la platine, à deux hauteurs différentes sur la douille, de manière à pouvoir être fixées à la platine à deux hauteurs différentes.

[0005] Des modes particuliers de réalisation de l'invention apparaissent dans les revendications dépendantes 2 à 5.

[0006] Ces aspects de l'invention ainsi que d'autres aspects plus détaillés apparaîtront plus clairement grâce à la description suivante d'un mode de réalisation constituant un exemple non limitatif.

La figure 1 représente en coupe un luminaire assemblé.

La figure 2 représente en coupe un luminaire dans une configuration destinée à l'emballage, au stockage, et au transport.

[0007] Le luminaire de la figure 1 comprend entre autres :

- un corps comportant une demi coquille 1 appelée "toiture",
- un couvercle transparent ou "vasque" 2,
- une platine 4, faite d'une tôle profilée, portant des éléments fonctionnels internes du luminaire : entre autres un ballast 7, des douilles 9 pour des tubes fluorescents.

[0008] La platine 4 comprend des orifices, au travers desquels les douilles 9 sont introduites. Dans leur position d'utilisation, représentée ici en trait plein, les douilles sont abaissées au maximum. Elles sont empêchées de descendre plus bas par une partie 13 dont la largeur est plus grande que celle de l'orifice de la platine, dans lequel elles sont encliquetées au moyen des bossages 12. Elles peuvent aussi être relevées dans une position qui est représentée en traits interrompus.

Pour cela, les douilles portent chacune deux moyens d'encliquetage élastique avec la platine, ici des bossages 11 et 12, à deux hauteurs différentes sur la douille, de manière que les douilles puissent être fixées à la platine à deux hauteurs différentes. Les constituants des douilles étant obtenus par exemple par moulage, les bossages viennent au moulage : ils sont partie intégrante d'un des constituants. Ils peuvent par exemple avoir une épaisseur plus faible que celle des parois de l'élément dont ils font partie, pour présenter une certaine élasticité.

[0009] Sur la figure 2, la vasque 2 a été retournée et est posée la tête en bas sur le corps 1, et les douilles 9 sont enfoncées dans la platine, et maintenues par les bossages 11. Ainsi l'ensemble est moins haut et peut être emballé dans une boîte plus petite, ce qui rend le transport et le stockage plus économiques. Le câblage électrique des douilles peut être réalisé à l'avance, car il n'est pas altéré par le déplacement éventuel des douilles vers le haut ou le bas ; ainsi un test électrique peut être fait sur des appareils en position d'emballage, juste avant l'emballage, et en outre l'installateur ne risque pas de faire d'erreur de montage, comme cela peut arriver quand les douilles sont livrées non montées.

[0010] Il doit être compris que le verbe "comprendre" n'exclut pas la présence d'autres éléments ou étapes que celles listées dans une revendication.

Revendications

1. Luminaire comprenant entre autres un corps et une platine (4), le corps comportant au moins une première demi coquille (1) appelée "toiture", et une deuxième demi coquille transparente (2) appelée "vasque", et la platine supportant entre autres des douilles (9) pour un tube fluorescent, caractérisé en ce que la platine comprend des orifices au travers desquels les douilles sont introduites, et les douilles portent chacune deux moyens (11, 12) d'encliquetage élastique avec la platine, à deux hauteurs différentes sur la douille, de manière à pouvoir être fixées à la platine à deux hauteurs différentes.
2. Luminaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux moyens d'encliquetage élastique avec la platine sont constitués par des bossages (11, 12), à deux hauteurs différentes sur la douille.
3. Luminaire selon la revendication 2, caractérisé en ce que, les constituants des douilles étant obtenus par moulage, les bossages sont partie intégrante d'un des constituants.
4. Luminaire selon la revendication 3, caractérisé en ce que les bossages ont une épaisseur plus faible que celle des parois de l'élément dont ils font partie, pour présenter une certaine élasticité.

5. Luminaire selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un câblage électrique des douilles.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

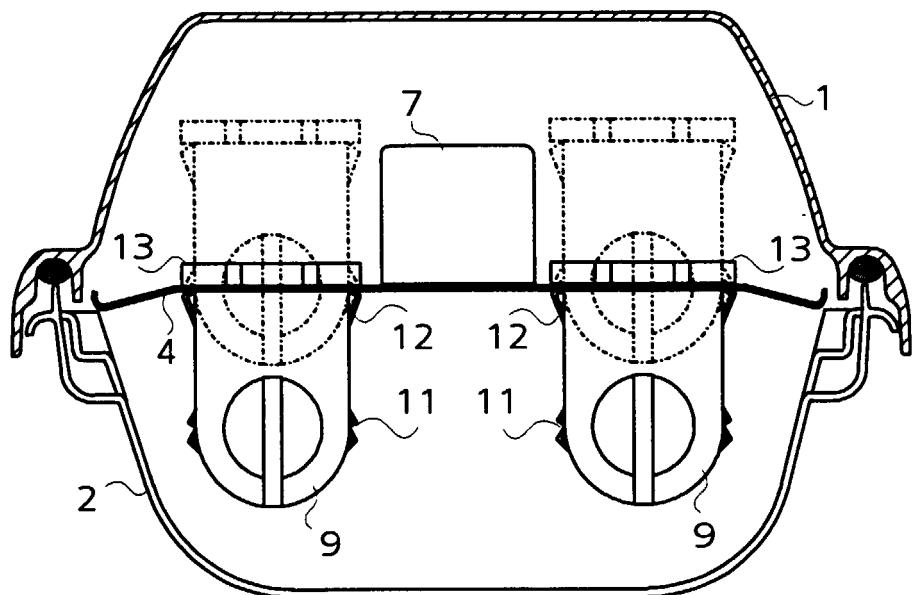


FIG.1

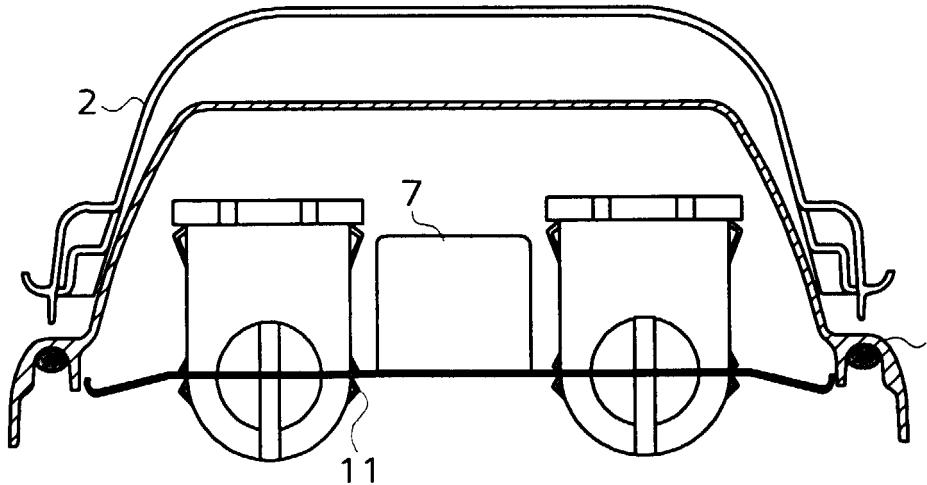


FIG.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 20 1583

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	AU 467 284 B (SUN LIGHTING INDUSTRIES PTY. LTD.) 27 novembre 1975 (1975-11-27) * page 4, ligne 9 - page 6, ligne 17 * * figures 1-3 *	1-4	F21V19/00
Y	DE 295 05 451 U (BRÖKELMANN, JAEGER & BUSSE GMBH & CO.) 1 juin 1995 (1995-06-01) * page 7, ligne 14 - page 9, ligne 19 * * figures 2,3 *	1-4	
A	GB 607 051 A (THORPE LTD.) * le document en entier *	1	
A	DE 29 10 924 A (VOSSLOH-WERKE GMBH) 25 septembre 1980 (1980-09-25) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			F21V
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	15 août 2000	De Mas, A	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrère-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 20 1583

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-08-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
AU 467284 B	27-11-1975	AU 5470373 A	24-10-1974
DE 29505451 U	01-06-1995	AUCUN	
GB 607051 A		AUCUN	
DE 2910924 A	25-09-1980	AUCUN	